

## COMPTE RENDU DU CTL DU 20 juin 2017

Solidaire donne lecture d'une déclaration liminaire abordant, entre autre, le règlement intérieur du CTL et l'article 23 sur le non-respect de validation des PV. Les documents via escale qui ne sont pas disponibles jusqu'à la date de l'instance et le point questions diverses des CTL où M Merle nous informe sur certains sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour ce qui empêche la réflexion et la convocation d'experts.

Ensuite Solidaires aborde tous les points à l'ordre du jour et annonce qu'il limitera sa participation aux questions diverses car ce ne sont que des points pour informations.

Réponse de M Merle sur les PV et les documents préparatoires, il en assume la responsabilité et veillera à ce que cela ne se reproduise pas.

- Point 1 : Organisation de la DISI Paris Normandie

FO pense qu'il y a une fragilité sur le poste d'IDIV affecté au 1<sup>er</sup> septembre à Nanterre du fait de la répartition de son temps entre Nanterre et Versailles. Ils demandent combien de temps cela durera ?

M Merle répond qu'un point sera fait en fin d'année ou début d'année prochaine et qu'ils sont en attente de l'étude capacitaire.

La personne est bien affectée à l'ESI de Nanterre et sa mission spécifique sur le pôle pilotage à Versailles se fera par lettre de mission.

La CGT demande quel sera le rôle de l'inspecteur administratif qui arrive à Rouen les Mouettes sur l'antenne DISI quand les travaux seront terminés ?

M Merle répond que les travaux devraient durer environs 6 mois et commencer vers le mois d'octobre. Après cet inspecteur sera reversé sur le pôle pilotage de la DISI pour combler le déficit sur Versailles. L'agent sera bien à Rouen et travaillera à distance.

L'organigramme sera complété à la suite des derniers mouvements de mutations.

NOTRE SITE : <http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

NOUS CONTACTER : [cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr)

- Point 2 : présentation du DUERP-PAP

Remarque de FO, il est impossible de travailler avec une présentation du DUERP comme celle que nous avons eu, impossible de faire une comparaison avec celui de l'an passé, pas de sens dans le tri.

M Merle nous informe qu'un GT sur les méthodes de préconisations suivants les conseils de M Belloc est prévu le 21 septembre. En espérant un prochain millésime de meilleure qualité.

Les chariots pour le service de scan-ADO d'Orléans sont commandés mais vu les temps de livraisons importants, des chariots seront loués.

Le problème de ménage est général. Il a été remarqué que sur les sites où celui-ci est effectué en journée apparemment il y aurait du mieux, une étude va être menée par les responsables d'ESI pour savoir s'il faut étendre ce système à tous les ESI.

Des exercices d'évacuations en situation sont prévus.

- Point 3 : Bilan d'activité 2016

Le document sera en ligne prochainement sur le site de la DISI Paris Normandie.

Quelques informations nouvelles :

Le périmètre de la DISI va évoluer à compter du 01/09/2017 car des brigades vont être rattachées aux SDNC.

Deux séminaires sont prévus pour 2017, un sur le développement et un sur l'intégration en fin d'année.

Le déploiement de Windows10 est prévu à partir de 2018.

- Point 4 : questions diverses

### M Merle :

- ✓ Concernant le parc auto composé de 25 véhicules, l'achat de 2 véhicules neufs est prévu ainsi qu'un échange entre un fourgon de Versailles avec un véhicule de la DDFIP78.

La CID 95 qui n'avait pas de véhicule en sera pourvue de 3.

4 véhicules vont tourner entre Paris et province.

Chaque ESI gardera le même nombre de véhicules sauf Caen qui perd son fourgon devenu inutile depuis la fin de l'éditique et Orléans perd également un véhicule, il en restera 4.

- ✓ Travaux de Rouen : maître d'œuvre le même qu'Orléans, le cabinet Lanvin.

La durée des travaux est prévue pour 6 mois à compter du mois d'Octobre 2017.

Le personnel concerné par un déplacement sera associé aux GT.

Pour les sanitaires et le parking se sont des options en fonction des crédits.

Pour la restauration 4 pistes sont à l'étude, soit une restauration sur place, soit sur place en liaison avec la DDFIP ou soit des conventions avec 2 cantines qui se trouvent à proximité.

### CGT :

- ✓ Concernant les travaux de Rouen, la communication a été faite vendredi aux agents et a semé quelques doutes surtout concernant les sanitaires et le parking qui sont des options. Il est inacceptable qu'un responsable d'ESI annonce à ces agents qu'il faudra choisir entre les deux. Petite remarque d'un agent « on ne gare pas sa voiture dans les sanitaires et on ne va pas faire ses besoins sur le parking ».

Réponse de M Merle ce n'est pas fromage et dessert, on fera le maximum.

Petit point de rappel sur les travaux d'Orléans pour ne pas faire les mêmes erreurs sur Rouen :

NOTRE SITE : <http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

NOUS CONTACTER : [cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr)

Plans pas à l'échelle et absence de communication de la part du maître d'œuvre en cas de changement.

Pour la cantine de Rouen c'est un sujet compliqué, les agents n'ont pas eu l'impression que

M Merle privilégiait la restauration sur place.

Réponse de M Merle, effectivement c'est compliqué, car il y a peu de rationnaires, les équipements sont à bout de souffle et des travaux sont à prévoir.

- ✓ Remarque sur l'entretien des extérieurs de l'ESI de Rouen, les agents d'entretien sont au nombre de deux mais l'un a des problèmes de santé, peut-être faudrait-il recruter une autre personne.

M Merle va regarder.

### Autres demandes :

- ✓ où en est la mise en place des horaires aménagés pour l'ESI d'Orléans en l'absence de climatisation durant tout l'été.

M Merle répond que c'est en cours et sera finalisé dans la journée. Le plateau de l'AT a d'ors et déjà l'autorisation de terminer à 16h00.

Une discussion s'en est suivie entre OS et M Merle sur les températures élevées dans les locaux de l'ESI d'Orléans, mais assez stérile, la direction ayant toujours l'impression que les agents exagèrent et abusent.

Il a pu s'en rendre compte le lendemain lors de sa visite !!!!

voici les modalités des horaires aménagés :

*Les horaires aménagés ont été acceptés par la DISI, pour les agents volontaires, selon les modalités suivantes*

*Horaires aménagés de 7H00 à 14H42 (module horaire maximum) avec pause de 20 minutes, non fixe, incluse et pointage obligatoire pour les **agents souhaitant bénéficier du dispositif**.*

*Cette plage horaire s'applique à tous les agents quels que soient leurs modules horaires.*

*Horaires variables pour les autres sans aménagements particuliers*

*Les personnels en équipe ne seront pas concernés par cet aménagement horaire.*

*Toutefois, ces personnels pourront utiliser un lieu de repli "plus frais", en l'occurrence la salle de formation du sous-sol, pour assurer la continuité de leur mission et du service.*

- *Disposition particulière :*

*La salle de formation du sous-sol pourra être utilisée comme lieu de travail par les agents particulièrement affectés par les fortes chaleurs. Le matériel informatique présent dans cette salle sera à leur disposition avec la possibilité toutefois d'utiliser leur propre PC sous leur responsabilité (transport, connexion...)*

*Le dispositif est mis en place à compter **du 21/06** et sera reconduit chaque semaine après décision de la direction en fonction des conditions climatiques.*

*Les agents bénéficiaires, **recensés avant la mise en œuvre**, devront opter chaque semaine pour la formule "horaires aménagés" ou "horaires variables".*

*Le choix devant être effectué le vendredi semaine s-1, avant 12H00 pour permettre la planification du service.*

*Les personnes souhaitant utiliser ce dispositif doivent en informer et remettre leur badge d'accès au bâtiment pour reprogrammation.*





# CGT FINANCES PUBLIQUES

## DISI Paris Normandie

ESI CAEN  
ESI NANTERRE  
ESI ORLEANS  
ESI ROUEN J. MOULIN  
ESI ROUEN LES MOUETTES  
ESI VERSAILLES CHANTIERS  
ESI VERSAILLES ST CLOUD

✓ Autre sujet de discordance, les arrêts maladie. Des agents malades n'ayant pas pu avoir un rendez vous chez le médecin le premier jour de leur maladie mais le lendemain se sont vus retirer un jour de congé. Le médecin avait bien précisé un arrêt depuis la veille mais la signature de l'acte est datée du jour de la visite et c'est elle qui fait foi.

La direction ne veut rien savoir même face aux pénuries de médecin, c'est à l'agent de se débrouiller pour trouver un médecin ou aller aux urgences !!!! Pas sûr que ce discours plaise aux urgentistes !...**quant aux agents ce sont encore eux les dindons de la farce !**

Fin 13H15

Vos élus CGT en CTL :

**Véronique Martin (ESI Orléans)**

**Carole Beuscart (ESI Rouen les Mouettes)**

**Eric Legueltel (ESI Rouen Jean Moulin)**

**Arnaud Chapuy (ESI Versailles Chantiers)**

NOTRE SITE : <http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

NOUS CONTACTER : [cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr)